

Le processus des Nations unies sur les armes légères : Un consensus minimum mais néanmoins utile

Par **Cédric Poitevin**, chercheur au GRIP

17 août 2010

1

Résumé

La quatrième Réunion biennale des États sur l'application du Programme d'action des Nations unies sur les armes légères (ALPC) a eu lieu à New York du 14 au 18 juin 2010. En s'inspirant de la formule qui avait permis à la réunion de 2008 de remettre le processus sur les rails, la réunion a abouti à un document final de consensus minimaliste sur trois domaines précis de l'application du Programme (commerce transfrontalier illicite, coopération et assistance internationales, mécanisme de suivi), ainsi qu'un point divers. Toutefois, l'évaluation de l'impact réel des mesures entreprises par les États pour enrayer le commerce illicite des ALPC a, cette fois encore, été très peu abordée. Le document fournit néanmoins une base utile pour une évaluation future des mesures et initiatives que prendront les États à l'issue de cette réunion.

Mots clés : BMS, armes légères, armes de petit calibre, ALPC, Nations unies, Réunion biennale, Programme d'action, PoA, Instrument international de traçage, ITI.

Abstract

The United Nations process on small arms: minimal but useful consensus

The Fourth Biennial Meeting of States on the implementation of the UN Programme of Action on Small Arms (SALW) took place in New York from 14 to 18 June 2010. Drawing on the 2008 meeting which managed to put the process back on track, the meeting reached a consensus-based outcome document focused on 3 specific topics (plus a miscellaneous point) of the Programme of Action (illicit cross-border trade, international cooperation and assistance, follow-up mechanism). However, this time again, States very little addressed the actual impact of the measures undertaken to combat the illicit traffic of small arms and light weapons. The final document will however be useful to assess the measures and initiatives to be taken by the States in the future.

Key words: BMS, small arms, light weapons, SALW, United Nations, Biennial Meeting, Programme of Action, PoA, International Tracing Instrument, ITI.

Citation :

POITEVIN Cédric, *Le processus des Nations unies sur les armes légères : un consensus minimal mais néanmoins utile*. Note d'Analyse du GRIP, 17 août 2010, Bruxelles.

URL : http://www.grip.org/fr/siteweb/images/NOTES_ANALYSE/2010/NA_2010-08-17_FR_C-POITEVIN.pdf



Introduction

La quatrième Réunion biennale des États (BMS4) en vue d'examiner l'application du Programme d'action des Nations unies sur les armes légères et de petit calibre illicites (PoA) s'est tenue à New York du 14 au 18 juin 2010. La réunion précédente, en juillet 2008, avait été l'occasion de remettre sur les rails un processus d'examen profondément affaibli par l'échec de la Conférence d'examen de 2006. De nombreux observateurs se demandaient si cette quatrième Réunion biennale (BMS4) allait pouvoir s'appuyer sur le succès relatif de la réunion de 2008, alors que se profile déjà en 2012 une nouvelle Conférence d'examen du PoA.

Cette note présente une vue d'ensemble de la BMS4 et de ses résultats. La première partie retrace les préparatifs de la réunion et le climat dans lequel ils se sont déroulés. Les deuxième et troisième parties reviennent sur les débats qui ont eu lieu et présentent le contenu du document final de la réunion. La conclusion montre que celle-ci s'est inscrite dans la droite ligne de la réunion de 2008 en accouchant d'un document de consensus sur une série de thématiques prédéfinies qui, bien que minimaliste, n'en fournit pas moins une base utile pour évaluer les mesures et initiatives que les États prendront en vue de prévenir et combattre le commerce illicite des armes légères et de petit calibre (ALPC).

1. Arrière-plan de la Réunion biennale

Le Programme d'action des Nations unies sur le commerce illicite des ALPC

Le processus des Nations unies sur les armes légères illicites repose principalement sur le Programme d'action des Nations unies pour prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, un instrument politiquement contraignant¹. Le programme énonce des mesures visant à combattre les menaces contre la sécurité et la stabilité ainsi que les conséquences humanitaires et socio-économiques qui sont associées au commerce illicite des armes légères. Les mesures que les États se sont engagés à mettre en œuvre incluent : une législation nationale adéquate sur la production, le commerce et le courtage des armes légères ; le marquage fiable et l'enregistrement d'informations complètes sur les armes légères ; et l'évaluation de l'autorisation d'exportation « compatible avec les responsabilités existantes des États sous la législation internationale appropriée ».

La préparation de la BMS4 s'est directement inspirée de certains des éléments qui avaient permis à la Réunion biennale de 2008 (BMS3) de remettre sur les rails le processus d'examen du Programme d'action après l'échec de la Conférence de révision de 2006².

¹ *Programme d'action pour prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects*, Document de l'ONU, A/CONF.192/15, 20 juillet 2001. <http://www.grip.org/bdg/pdf/g1875.pdf>

Pour une analyse du PoA, Ilhan BERKOL, *La Conférence des Nations unies de juillet 2001 sur les armes légères. Analyse du processus et de ses résultats*, Rapport du GRIP, 2001/4.

http://www.grip.org/fr/siteweb/dev.asp?N=simple&O=543&titre_page=2001-4

² Pour une synthèse du processus de révision du PoA jusqu'en 2008, Holger ANDERS, *Le processus des Nations unies sur les armes légères : remise sur les rails*, Note d'Analyse du GRIP, 27 octobre 2008.

http://www.grip.org/fr/siteweb/images/NOTES_ANALYSE/2008/NA_2008-10-27_FR_H-ANDERS.pdf

Les réunions biennales ont pour objectif d' « examiner la mise en œuvre » du PoA. Les conférences de révision se penchent aussi sur « les progrès accomplis dans [son] exécution » mais elles permettent aussi d'évaluer quelles mesures supplémentaires peuvent être ou non prises pour renforcer le PoA.

En effet, nommé président désigné de la réunion dès la mi-2009, l'Ambassadeur Pablo Macedo (Mexique) a pu entamer rapidement des consultations avec les États, les organisations internationales et régionales ainsi que la société civile. Lors de ces discussions, des thématiques spécifiques à approfondir lors de la BMS4 ont été définies afin d'éviter l'enlisement des débats sur des questions d'ordre général. Les quatre sujets retenus – dès mars 2010 – étaient : 1°) la prévention et le combat contre le commerce transfrontalier illicite des ALPC ; 2°) la coopération et l'assistance internationales ; 3°) le renforcement du mécanisme de suivi du Programme d'action ; et 4°) des questions diverses (permettant aux États d'aborder d'autres questions)³. De plus, tout comme en 2008, une partie de la réunion devait être consacrée à l'examen de la mise en œuvre de l'Instrument international de traçage des ALPC (ITI). Pour chacun de ces thèmes, un État « ami du président » a été chargé de faciliter les débats entre les délégations et de produire un document de travail avant la réunion⁴. En parallèle, se sont tenues, sous l'égide du Bureau des Nations unies pour les affaires de désarmement (UNODA), cinq réunions régionales à Sydney, Kigali, Lima, Bali et Kinshasa « pour examiner et promouvoir l'exécution du Programme d'action et la mise en œuvre de l'Instrument international de traçage », conformément à la recommandation faite lors de la BMS3 et reprise par l'Assemblée générale des Nations unies⁵.



© Laura Cheeseman

À l'approche de la réunion, certains aspects des préparatifs semblaient toutefois peu développés, notamment en raison de la concurrence avec deux autres réunions onusiennes sur la maîtrise d'armement (la Conférence de révision du Traité de non-prolifération des armes nucléaires en mai

³ La culture de paix et la question des enfants affectés par les conflits armés, deux thématiques identifiées dans un premier temps par le président désigné, ont finalement été placées sous l'intitulé « questions diverses », notamment par crainte que des sujets aussi « humanitaires » ne fassent l'objet de débats longs et conflictuels et n'hypothèquent le succès de la réunion à venir.

⁴ Les « Amis du président » sont l'Uruguay (contrôle des frontières), l'Australie (coopération et assistance internationales), le Mexique (renforcement du mécanisme de suivi), le Nigéria (questions diverses) et les États-Unis (Instrument international de traçage). Les documents de travail sont disponibles sur le site de la BMS4.

<http://www.poa-iss.org/bms4/Documents.html>

⁵ *Le commerce illicite des armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects*, Résolution de l'Assemblée générale des Nations unies, A/RES/63/72, 2 décembre 2008, §15. <http://www.un-casa.org/CASAUplod/ELibrary/A-RES-63-72%20Fr.pdf>

Les comptes-rendus des réunions régionales sont disponibles sur le site de la BMS4. <http://www.poa-iss.org/bms4/Preparation.html>

et le premier Comité préparatoire de la Conférence pour un Traité sur le commerce des armes en juillet) susceptibles d'être considérées comme prioritaires par les États. De plus, certains observateurs s'interrogeaient sur ce que l'on pouvait réellement espérer de la réunion et soulignaient que, si la BMS3 avait d'une certaine manière sauvé le processus du PoA, elle avait aussi mis l'accent sur des aspects techniques et sur l'application du PoA « comme une fin en soi » plutôt que sur l'identification de l'impact réel de sa mise en œuvre⁶.

En parallèle, les États étaient invités, conformément à la recommandation du Programme d'action, à fournir un rapport national sur l'application du PoA et de l'ITI (traçage). Ces rapports représentent pour nombre d'États la source principale d'évaluation de la mise en œuvre des deux instruments. Ces dernières années, afin de renforcer la qualité de ces rapports et de les harmoniser, des modèles de rapportage ont été élaborés par le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD)⁷. Toutefois, selon une étude réalisée par le Small Arms Survey, seuls 66 États avaient soumis un rapport en 2010 avant la tenue de la BMS4 alors que, pour les BMS précédentes, plus de 100 rapports avaient été rendus publics⁸. Ces documents, variant en longueur et en qualité, constituent généralement une base importante pour la rédaction de l'ébauche de document final de la Réunion biennale à venir. Or, parmi les rapports soumis en 2010, peu abordaient les thématiques choisies pour la BMS4, notamment parce que celles-ci avaient été arrêtées en mars 2010, soit après le 31 janvier, date d'échéance pour la soumission de rapports nationaux⁹. De manière générale, « bien qu'ils décrivent les actions menées pour appliquer le PoA et, dans une moindre mesure, l'ITI, les rapports nationaux ont pour caractéristique majeure qu'ils décrivent rarement l'impact de ces activités sur le commerce illicite des ALPC »¹⁰.

2. La quatrième Réunion biennale

Le déroulement de la quatrième Réunion biennale a globalement été calqué sur celui de la BMS3. Après avoir rapidement passé en revue les questions de procédures, les trois premiers jours ont été consacrés à la discussion de chacune des quatre thématiques prédéfinies, les États ayant été invités à faire part de leurs éventuelles remarques sur l'application générale du PoA dans leurs contributions écrites, disponibles en ligne sur le site de la BMS4¹¹. Le quatrième jour a été consacré à l'examen et à la discussion de l'application de l'ITI, et le dernier, aux débats et à

⁶ *Aide-mémoire*, Geneva Process on Small Arms, 30 avril 2010, Genève, p. 8.

Le Geneva Process on Small Arms est une initiative lancée en 2002 par le Geneva Forum afin de « promouvoir et surveiller l'application du Programme d'action, partager des informations sur des activités et initiatives pertinentes et aider les États dans la préparation de réunions formelles des Nations unies [sur la question des ALPC] ». Dans ce but, le Geneva Process réunit plusieurs fois par an les États, des organisations internationales et régionales ainsi que la société civile. <http://www.geneva-forum.org/Activities/salw/genevaprocess/index.htm>

⁷ Voir le site du PNUD. http://www.undp.org/cpr/we_do/small_arms.shtml

⁸ Sarah PARKER, *National Implementation of the United Nations Small Arms Programme of Action and the International Tracing Instrument : An Analysis of Reporting in 2009-10*, Small Arms Survey, juin 2010 (rapport intermédiaire). Cette étude prend en compte uniquement les rapports nationaux soumis avant le 6 mai 2010. URL : http://www.smallarmssurvey.org/files/sas/publications/w_papers_pdf/WP/WP9-National-Implementation.pdf

À l'heure où la BMS4 débutait, plus de cent rapports nationaux étaient finalement disponibles.

L'ensemble des rapports nationaux soumis depuis 2002 est disponible sur le site du *Programme of Action Implementation Support System* (PoA-ISS). <http://www.poa-iss.org/PoA/NationalReportList.aspx>

⁹ *Idem*, p. 34.

¹⁰ *Idem*, p. 69.

¹¹ Toutes les déclarations des États, des organisations internationales et régionales et des organisations non gouvernementales sont disponibles sur le site de la BMS4. <http://www.poa-iss.org/bms4/Documents.html>

l'adoption du document final, dont le projet avait été élaboré la veille par le président.

Les quatre premières journées de la réunion se sont déroulées sans heurt : après les discussions thématiques et l'examen de l'application de l'instrument de traçage, les États ont examiné point par point le projet de document final et l'ont adopté presque sans discussion. En revanche, le vendredi, lors de l'examen du projet de document final global, plusieurs délégations (parmi lesquelles Cuba, l'Égypte, l'Inde, l'Iran et le Maroc) se sont plaintes de l'heure tardive à laquelle le projet de document final avait été envoyé le jeudi, ce qui ne leur permettait pas d'adopter le texte d'un seul bloc comme le proposait le président Macedo¹². Celui-ci, soutenu par la plupart des États occidentaux, africains et d'Amérique latine, arguait que, compte tenu de la nature de la BMS, qui se focalise sur l'application du PoA (et non sur la négociation de nouvelles dispositions ou d'un nouvel instrument), et du temps imparti aux discussions, une adoption point par point n'était pas souhaitable. De plus, selon lui, ce document, bien qu'imparfait, était le fruit de longs mois de préparations en collaboration avec l'ensemble des États impliqués et méritait donc d'être adopté par consensus. Le blocage a perduré tout au long de l'après-midi (certains États parvinrent à rouvrir la discussion sur certains points¹³ tandis que l'Iran indiquait ne pas pouvoir adopter le projet de document pour des raisons extérieures au débat¹⁴) jusqu'à ce que, cinq minutes avant la fin officielle de la réunion, le président, ayant donné raison à certains des États désireux de rouvrir les discussions mais pas à tous, considéra que le document était adopté par consensus. Il a clôturé la séance en laissant une bonne partie des participants insatisfaits et dans l'incertitude quant aux points modifiés ou non. Cette confusion n'a été levée qu'au début du mois d'août, lorsque le document final (daté du 30 juin) a été rendu public par les Nations unies.

Implication de la société civile dans les débats

Les organisations non gouvernementales (ONG) ont eu voix au chapitre avant et pendant la BMS4. Elles ont ainsi été impliquées de manière régulière dans les discussions de préparation de la BMS, et notamment dans le cadre des réunions du Geneva Forum on Small Arms. Elles ont pu assister à toutes les séances prévues à l'ordre du jour et ont eu l'occasion d'intervenir l'après-midi du troisième jour. De plus, au moins onze États avaient inclus des membres d'ONG dans leurs délégations officielles¹⁵, conformément à ce qu'avait suggéré le président.

3. Le document final

La BMS4 a donc suivi la même voie que la Réunion biennale précédente en adoptant « par consensus » un document final centré sur l'examen de quatre thématiques ainsi que sur l'examen de l'ITI et qui contient des recommandations spécifiques sur la voie à suivre pour chacun de ces

¹² Le projet de document final est disponible sur le site de la BMS4. http://www.poa-iss.org/bms4/Documents/OutcomeDocument/OUTCOME_DOC-17June11pm.doc

¹³ Par exemple, l'Irak et la Syrie ont fait ajouter une mention à l'article 51 de la Charte des Nations unies relatif au droit naturel de légitime défense, individuelle ou collective.

¹⁴ Le délégué iranien a indiqué ne pas pouvoir adopter le document s'il n'y était pas fait mention que des membres de la Commission nationale iranienne sur les ALPC n'ont pas obtenu leur visa de la part des autorités américaines afin d'assister à la BMS4. Cette objection a finalement été levée grâce à une médiation de la délégation turque.

¹⁵ Ces États sont l'Australie, le Ghana, le Guatemala, le Kenya, le Mexique, l'Ouganda, le Royaume-Uni, le Sénégal, la Suède, la Suisse et le Togo. Voir Michelle PÉPÉ, *Collaboration entre la société civile et les gouvernements dans la mise en œuvre du PoA*, présentation des ONG, 16 juin 2010. http://www.iansa.org/un/BMS%202010_Michele_Pepe_ONG_Coll_FR_final.pdf

thèmes¹⁶. Bien que, de l'aveu de nombreuses délégations et du président, ce texte soit imparfait¹⁷ et qu'il soit basé sur le plus petit commun dénominateur¹⁸, il n'en présente pas moins une source utile pour définir les défis et les opportunités qui se présentent dans des domaines parfois peu développés dans le PoA. Par la suite, il pourra également servir d'étalon pour évaluer l'application de ces mesures par la communauté internationale.

Contrôle des frontières

Le Programme d'action aborde le contrôle des frontières principalement sous l'angle de la coopération régionale et sous-régionale en vue d'échanger des informations¹⁹. La section I du document final de la BMS4 va plus loin en encourageant le renforcement de la coopération entre les États et au sein de ceux-ci (notamment « entre les autorités douanières, de surveillance des frontières, judiciaires et de police »), ainsi que l'échange de meilleures pratiques et d'informations. Le document souligne l'importance de mettre en place « des procédures et processus coordonnés et adaptés » dans les stratégies nationales de surveillance des frontières (comprenant notamment, l'élaboration de législations, d'infrastructures, de programme de formation ou encore la participation des communautés frontalières). Il insiste aussi sur l'importance de développer sur cette thématique particulière une coopération avec des organisations internationales comme l'Organisation mondiale des douanes ou l'Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL). Enfin, les États reconnaissent « qu'une analyse plus approfondie est nécessaire (...) pour relever ce défi ». Cependant, ils n'ont pas retenu la proposition faite dans le document de travail²⁰ par l'Uruguay, qui demande au Groupe d'experts gouvernementaux (qui devrait se réunir en mai 2011) d'établir des paramètres internationaux sur la question²¹.

Coopération et assistance internationales

Le deuxième sujet, la coopération et l'assistance internationales et le renforcement des capacités nationales (section II), était déjà à l'ordre du jour lors de la BMS précédente. Le document final s'appuie donc sur les conclusions de 2008, en demandant de renforcer la coopération et l'assistance internationale et de dresser un bilan des pratiques actuelles et passées en la matière, notamment à l'occasion de la prochaine réunion du Groupe d'experts gouvernementaux en 2011.

Mécanisme de suivi du Programme d'action

Concernant le mécanisme de suivi du PoA ainsi que les préparatifs de la réunion du Groupe d'experts de 2011 et de la Conférence d'examen de 2012 (section III), les États ont, comme en

¹⁶ *Rapport de la quatrième Réunion biennale des États pour l'examen de la mise en œuvre du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects*, Nations unies, A/CONF.192/BMS/2010/3, 30 juin 2010. <http://www.poa-iss.org/bms4/Documents/OutcomeDocument/BMS4FinalOutcome-F.pdf>

¹⁷ *Biennial Meeting on Implementation of 2001 Programme of Action against Illicit Small Arms Trade Adopts Final Outcome Document, Concludes Session*, Centre de nouvelles des Nations unies, 18 juin 2010. URL : <http://www.un.org/News/Press/docs/2010/dc3251.doc.htm>

¹⁸ Voir par exemple Jeff ABRAMSON, *Consensus Found at Small Arms Conference*, Arms Control Today, juillet-août 2010. URL : http://www.armscontrol.org/act/2010_07/IllicitArms

¹⁹ *Programme d'action...*, II.27.

²⁰ *Document de travail sur les mesures visant à prévenir et à combattre le commerce transfrontière illicite des armes légères et de petit calibre*, Nations unies, A/CONF.192/BMS/2010/WP.1, 19 mai 2010, p. 5. http://www.poa-iss.org/BMS4/Documents/A-CONF192-BMS-2010-WP1_F.pdf

²¹ Notons que, pour l'instant, les États ne sont pas encore mis d'accord sur le format et le contenu de ce Groupe d'experts gouvernementaux qui devrait vraisemblablement avoir lieu du 9 au 13 mai 2010 à New York.

2008, affirmé leur préférence pour un rythme biannuel (coïncidant avec les BMS et les conférences d'examen) plutôt qu'annuel pour la publication des rapports nationaux sur l'application du PoA. Ils ont aussi insisté pour que ces rapports mettent en avant les progrès accomplis par rapport aux mesures énoncées dans les réunions précédentes, afin de permettre une meilleure évaluation de la mise en œuvre du PoA. Sans davantage de précisions, les États ont également appelé à une « évaluation détaillée des progrès accomplis dans la mise en œuvre du PoA, 10 ans après son adoption ». Ils ont enfin demandé que soient définis au plus vite les thèmes prioritaires de la prochaine réunion du Groupe d'experts gouvernementaux à composition non limitée.

Questions diverses

La section IV du document final énumère toute une série de questions autres que les trois thématiques principales et sur lesquelles aucune décision n'a été prise (et aucun consensus ne semble possible) : il s'agit entre autres de la transformation du PoA en instrument juridiquement contraignant, de l'interdiction de fournir des ALPC à des acteurs non étatiques et à des terroristes, de la question des sociétés privées ou encore « des liens entre terrorisme, crime organisé, trafic de stupéfiants et de minéraux précieux [d'une part] et commerce illicite d'ALPC [d'autre part] ».

Instrument sur la traçabilité

Comme en 2008, le document final comporte une annexe présentant les « résultats de l'application de l'Instrument international sur la traçabilité » (ITI). Après avoir souligné le rôle essentiel du marquage et du traçage pour prévenir et combattre le commerce illicite des ALPC, le texte rappelle les engagements liés à l'Instrument et demande une amélioration de la coopération, notamment en ce qui concerne les échanges d'information, aux niveaux national, régional et international. Il a été souligné que les États devraient prendre des mesures plus pratiques pour accroître la coopération, notamment en diffusant les meilleures pratiques nationales et en favorisant la communication entre les points de contact nationaux ainsi qu'avec des organismes internationaux comme INTERPOL. Enfin, « le rôle important que joue la société civile dans la promotion de la pleine application de l'Instrument international » a également été rappelé.

L'Instrument international sur la traçabilité

En 2005, les États ont progressé sur la question de la traçabilité des ALPC illicites en adoptant un instrument international politiquement contraignant pour permettre aux États de tracer les armes légères illicites, après une très longue réflexion sur la faisabilité d'un tel instrument²². L'Instrument sur la traçabilité encourage les États à marquer toutes les armes légères légalement produites d'un code contenant un numéro de série unique et des informations qui identifient le pays de fabrication et le fabricant. En outre, les États sont invités à conserver des données suffisantes sur la production d'armes légères et les transferts, et à coopérer en matière de traçabilité des armes légères illicites retrouvées en dehors de leur pays de production.

L'étude réalisée par le Small Arms Survey brosse un tableau assez mitigé de l'application de l'ITI.

²² *Instrument international visant à permettre aux États de procéder à l'identification et au traçage rapide et fiable des armes légères et de petit calibre*, Document de l'ONU, A/60/88, 27 juin 2005 (version française révisée et publiée le 2 mars 2007). <http://www.grip.org/bdg/pdf/g4304.pdf>

Sur les 66 États qui avaient soumis un rapport national avant le 6 mai 2010, seuls 43 faisaient référence, de manière plus ou moins détaillée, à l'ITI et à sa mise en œuvre. L'étude remarque que la plupart des rapports se concentrent sur les questions de marquage (et particulièrement au moment de la fabrication) et de l'enregistrement, négligeant ainsi des pans entiers de la mise en œuvre de l'Instrument (comme, par exemple, la coopération dans les requêtes de traçage). Elle conclut en soulignant « la nécessité d'accroître la sensibilisation afin de garantir que les États prennent conscience de leurs obligations liées à l'ITI, y compris leur engagement à produire un rapport sur sa mise en œuvre tous les deux ans »²³.

4. Conclusion

La quatrième Réunion biennale des États sur le Programme d'action des Nations unies sur les ALPC illicites a repris la formule qui avait permis à la réunion de 2008 de sortir le processus d'examen du PoA de l'ornière. À peu de choses près, elle est parvenue aux mêmes résultats. La BMS4 a montré que, bien que des différences d'opinion fondamentales persistent entre les États sur certains sujets, ceux-ci sont cependant désireux de faire progresser le processus des Nations unies ou, au moins, de ne pas le faire dérailler à nouveau. Le document final, cette fois adopté par consensus, contient des recommandations spécifiques sur la voie à suivre dans quatre thématiques, ce qui permettra d'évaluer la mise en œuvre de ces mesures par la communauté internationale.

Alors que se profile dans moins de deux ans une nouvelle Conférence d'examen du Programme d'action (2011), le processus reste certes sur les rails mais il demeure toutefois difficile de déterminer la direction qu'il prend. De plus, comme en 2008, la majeure partie des discussions a tourné autour des mesures de mise en œuvre du Programme d'action et a escamoté la question plus importante de l'impact concret que ces mesures ont sur la lutte contre le commerce illicite des armes légères et de petit calibre.

* * *

²³ Sarah PARKER, *idem*, p. 68.